

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**NATURAL PYRAZINES 14**

Date de révision: 11.01.2024

Code du produit: 314920

Page 1 de 12

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

NATURAL PYRAZINES 14

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**Fabrication de: - Produits d'assainissement de l'air - Parfums, produits parfumés - Produits pharmaceutiques -  
Cosmétiques, produits de soins personnels - Substances aromatisantes - Autres**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	Axxence Aromatic GmbH	
Rue:	Tackenweide 28	
Lieu:	D-46446 Emmerich am Rhein	
Téléphone:	+ 49 2822 68561 0	Téléfax: + 49 2822 68561 39
E-mail:	info@axxence.com	
Interlocuteur:	Safety Team	Téléphone: + 49 2822 68561 0
E-mail:	safety-documentation@axxence.com	
Internet:	www.axxence.de	
Service responsable:	Safety Management	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +49 2822 68561 99**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4; H302

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Règlement (CE) n° 1272/2008

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**NATURAL 2-ETHYL-3,6-DIMETHYLPYRAZINE  
NATURAL 2,3,5-TRIMETHYLPYRAZINE  
NATURAL 2-ETHYL-6-METHYL PYRAZINE  
NATURAL 2-ETHYL-3,5-DIMETHYLPYRAZINE**Mention** Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

**Conseils de prudence**

P264	Se laver Mains soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans Déchets organiques.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### NATURAL PYRAZINES 14

Date de révision: 11.01.2024

Code du produit: 314920

Page 2 de 12

#### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) figurant sur la liste candidate conformément à l'article 59 de REACH. Ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) soumises à autorisation selon REACH, annexe XIV.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
13360-65-1	NATURAL 2-ETHYL-3,6-DIMETHYLPYRAZINE			39-44 %
	236-417-1			
	Acute Tox. 4; H302			
14667-55-1	NATURAL 2,3,5-TRIMETHYLPYRAZINE			10-14 %
	238-712-0			
	Acute Tox. 4; H302			
15707-34-3	NATURAL 2-ETHYL-5,6-DIMETHYLPYRAZINE			10-13 %
	639-047-2			
	Acute Tox. 4; H302			
13360-64-0	NATURAL 2-ETHYL-5-METHYLPYRAZINE			9-12 %
	236-416-6			
	Acute Tox. 4; H302			
13925-03-6	NATURAL 2-ETHYL-6-METHYL PYRAZINE			9-12 %
	237-692-0			
	Acute Tox. 4; H302			
13925-07-0	NATURAL 2-ETHYL-3,5-DIMETHYLPYRAZINE			8-11 %
	237-694-1			
	Acute Tox. 4; H302			
15707-23-0	NATURAL 2-ETHYL-3-METHYLPYRAZINE			1-4 %
	239-799-8			
	Acute Tox. 4; H302			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### NATURAL PYRAZINES 14

Date de révision: 11.01.2024

Code du produit: 314920

Page 3 de 12

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
13360-65-1	236-417-1	NATURAL 2-ETHYL-3,6-DIMETHYLPYRAZINE	39-44 %
		par voie orale: DL50 = 456 mg/kg	
14667-55-1	238-712-0	NATURAL 2,3,5-TRIMETHYLPYRAZINE	10-14 %
		par voie orale: DL50 = 806 mg/kg	
15707-34-3	639-047-2	NATURAL 2-ETHYL-5,6-DIMETHYLPYRAZINE	10-13 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
13360-64-0	236-416-6	NATURAL 2-ETHYL-5-METHYLPYRAZINE	9-12 %
		par voie orale: DL50 = 900 mg/kg	
13925-03-6	237-692-0	NATURAL 2-ETHYL-6-METHYL PYRAZINE	9-12 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
13925-07-0	237-694-1	NATURAL 2-ETHYL-3,5-DIMETHYLPYRAZINE	8-11 %
		par voie orale: DL50 = 456 mg/kg	
15707-23-0	239-799-8	NATURAL 2-ETHYL-3-METHYLPYRAZINE	1-4 %
		par voie orale: DL50 = 600 mg/kg	

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des mesures de premiers secours

###### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

###### Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

###### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

###### Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. Traitement médical nécessaire.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

###### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

##### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

##### Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**NATURAL PYRAZINES 14**

Date de révision: 11.01.2024

Code du produit: 314920

Page 4 de 12

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour le nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Fabrication de: - Produits d'assainissement de l'air - Parfums, produits parfumés - Produits pharmaceutiques - Cosmétiques, produits de soins personnels - Substances aromatisantes - Autres

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### NATURAL PYRAZINES 14

Date de révision: 11.01.2024

Code du produit: 314920

Page 5 de 12

#### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

#### Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

#### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	Incolore à jaune pâle	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		170 °C
Inflammabilité:		non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Point d'éclair:		62 °C
Température d'auto-inflammation:	Aucune information disponible.	
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur:		non déterminé
Viscosité cinématique:		non déterminé
Hydrosolubilité:		Non
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
Pression de vapeur: (à 20 °C)		2,6 hPa
Densité (à 20 °C):		0,97 g/cm <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative:		non déterminé
Caractéristiques des particules:		non applicable

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

##### Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif. non explosif conforme UE A.14

##### Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

#### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en solvant:	0%
Teneur en corps solides:	0%

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.2. Stabilité chimique

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### NATURAL PYRAZINES 14

Date de révision: 11.01.2024

Code du produit: 314920

Page 6 de 12

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

#### **10.4. Conditions à éviter**

aucune

#### **10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

##### **Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

##### **ETAmél calculé**

ATE (orale) 600,3 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
13360-65-1	NATURAL 2-ETHYL-3,6-DIMETHYLPYRAZINE				
	orale	DL50 456 mg/kg	Rat		
14667-55-1	NATURAL 2,3,5-TRIMETHYLPYRAZINE				
	orale	DL50 806 mg/kg	Rat	Drug and Chemical Toxicology. 1980	
15707-34-3	NATURAL 2-ETHYL-5,6-DIMETHYLPYRAZINE				
	orale	ATE 500 mg/kg			
13360-64-0	NATURAL 2-ETHYL-5-METHYLPYRAZINE				
	orale	DL50 900 mg/kg	Rat	Drug and Chemical Toxicology. 1980	
13925-03-6	NATURAL 2-ETHYL-6-METHYL PYRAZINE				
	orale	ATE 500 mg/kg			
13925-07-0	NATURAL 2-ETHYL-3,5-DIMETHYLPYRAZINE				
	orale	DL50 456 mg/kg	Rat		
15707-23-0	NATURAL 2-ETHYL-3-METHYLPYRAZINE				
	orale	DL50 600 mg/kg	Rat	REACH Registration	OECD 401

##### **Irritation et corrosivité**

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### NATURAL PYRAZINES 14

Date de révision: 11.01.2024

Code du produit: 314920

Page 7 de 12

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

##### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

##### Autres informations

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
14667-55-1	NATURAL 2,3,5-TRIMETHYLPYRAZINE					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	82,63	96 h	Algue verte	Danish QSAR Database
15707-23-0	NATURAL 2-ETHYL-3-METHYLPYRAZINE					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>100	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Registration
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>100	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACH Registration

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
15707-23-0	NATURAL 2-ETHYL-3-METHYLPYRAZINE				
	OECD 301D	7%	28	REACH Registration	
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)				

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**NATURAL PYRAZINES 14**

Date de révision: 11.01.2024

Code du produit: 314920

Page 8 de 12

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
13360-65-1	NATURAL 2-ETHYL-3,6-DIMETHYLPYRAZINE	2,07
14667-55-1	NATURAL 2,3,5-TRIMETHYLPYRAZINE	0,95
15707-34-3	NATURAL 2-ETHYL-5,6-DIMETHYLPYRAZINE	1,46
13360-64-0	NATURAL 2-ETHYL-5-METHYLPYRAZINE	1,2
13925-03-6	NATURAL 2-ETHYL-6-METHYL PYRAZINE	1,2
13925-07-0	NATURAL 2-ETHYL-3,5-DIMETHYLPYRAZINE	1,457
15707-23-0	NATURAL 2-ETHYL-3-METHYLPYRAZINE	1,42

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### NATURAL PYRAZINES 14

Date de révision: 11.01.2024

Code du produit: 314920

Page 9 de 12

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles:

90 % (864 g/l)

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures:

100 % (960 g/l)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**NATURAL PYRAZINES 14**

Date de révision: 11.01.2024

Code du produit: 314920

Page 10 de 12

Indications relatives à la directive  
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Information supplémentaire**

À observer: 850/2004/EC, 1107/2009/EC, 649/2012/EC

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des  
jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

3 - présente un très grave danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la  
(les) section(s): 1.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**NATURAL PYRAZINES 14**

Date de révision: 11.01.2024

Code du produit: 314920

Page 11 de 12

**Abréviations et acronymes**

Acute Tox: Toxicité aiguë

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation  
intérieures)

EmS: Emergency Schedules

MFAG: Medical First Aid Guide

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

VOC: Volatile Organic Compounds

SVHC: Substance of Very High Concern

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et  
évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

CE/CEE: Communauté européenne/Communauté économique européenne

UE: Union européenne

Facteur M: Facteur de multiplication

IATA: International Air Transport Association

DGR: Dangerous Goods Regulations

ICAO: International Civil Aviation Organization

TI: Technical Instructions

COV/VOC: composé organique volatil (volatile organic compound)

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**NATURAL PYRAZINES 14**

Date de révision: 11.01.2024

Code du produit: 314920

Page 12 de 12

H302 Nocif en cas d'ingestion.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*